



Questions Diverses

> Conseil Municipal du 15 décembre 2022



Questions Diverses - RAPPEL

Article 5 – Questions orales

Article L. 2121-19 CGCT : Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune et portant sur des sujets d'intérêt général (...).

Ces questions portent sur des sujets d'intérêt général non-inscrits à l'ordre du jour. Elles doivent être adressées au maire par courrier ou courriel 48 heures avant la séance du conseil municipal. Elles doivent être rédigées clairement. Le maire ou l'adjoint concerné répond à ces questions mais celles-ci ne donnent pas lieu à débat.

Si l'objet des questions orales le justifie, le maire peut décider de les transmettre pour examen aux commissions communales concernées ou peut se réserver la possibilité de répondre ultérieurement par écrit.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Approuvé et modifié par délibération du 01 mars 2021

PRÉAMBULE

Selon l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal adopte son règlement intérieur dans un délai de 6 mois à compter de son installation

Depuis mars 2020, il est obligatoire dans les communes de 1 000 habitants et plus.

Le règlement intérieur du conseil municipal complète les dispositions législatives et réglementaires qui régissent le fonctionnement de l'assemblée locale. Il a pour but de faciliter l'exercice des droits des élus au sein de l'assemblée délibérante. Il porte sur des mesures concernant le fonctionnement interne du conseil municipal.

Les dispositions suivantes doivent obligatoirement y figurer :

- les modalités de consultation des projets de contrats de délégation de service public et des marchés publics par les conseillers municipaux (article L 2121-12 alinéa 2 du CGCT) ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales formulées par les conseillers municipaux en cours de séance (article L 2121-19 du CGCT) ;
- les modalités du droit d'expression des élus municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale dans les bulletins d'information municipaux diffusés par la Commune (article L 2121-27-1).

Le conseil municipal définit librement le contenu du règlement intérieur dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Selon l'article L 2121-8 modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (articles 123 et 82) dans les communes de 1 000 habitants et plus, le présent règlement intérieur continuera à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.

Le présent règlement intérieur peut être déféré devant le Tribunal administratif.

Groupe d'élus
Sainte Colombe, notre
passion commune

Quel plan de sobriété
énergétique pensez -vous
Monsieur le Maire, mettre en
place pour notre commune.
Avez-vous réfléchi à un plan
lumière en procédant au
remplacement des ampoules
actuelles sur notre commune
par du LED ?

Avez-vous une date plus
précise sur l'installation des
horloges astronomiques.

*> Question posée par mail le
mardi 13 décembre à 8 h 26*

L'éclairage public est une compétence de l'Agglomération d'Agen. Le plan lumière pluriannuel prévoit le remplacement des lampadaires en commençant par les plus anciens.

La commune a déjà fait le choix de s'équiper de décoration de Noël en LED,

Pour les bâtiments communaux, un rappel à tous les utilisateurs a été fait en matière de chauffage et d'extinction des lumières quand les locaux sont inoccupés.

Des devis ont été demandés pour changer les éclairages les plus énergivores.

Notamment pour le terrain de foot où il faudra peut - être envisager de jouer en journée pour éviter de s'en servir : la consommation pour le stade et les vestiaires correspondant pratiquement à la consommation de l'école maternelle

Groupe d'élus
Sainte Colombe, notre
passion commune

Site de Bécade

Où en est le dossier de
BECADE, quel est le retour de
l'assurance ?

Des devis ont-ils été
demandés pour chiffrage des
travaux et à quelle date ?

*> Question posée par mail le
mardi 13 décembre à 8 h 26*

Sujet abordé en cours de réunion

Groupe d'élus
Sainte Colombe, notre
passion commune

Suite aux travaux de la
station d'épuration à la sortie
du village, envisagez vous de
refaire la route à la fin des
travaux ?

Un constat d'huissier a t- il
été établi en début de
chantier sur l'état de la
route ?

Qui prend en charge la
réfection de cette voirie, la
mairie ou l'entreprise qui a
réalisé les travaux ? Ce
problème a-t-il été envisagé ?

*> Question posée par mail le
mardi 13 décembre à 8 h 26*

Il n'y pas de travaux en cours sur la
station d'épuration à la sortie du village

Groupe d'élus
Sainte Colombe, notre
passion commune

Le repas des aînés a été une
réussite, peut-on connaître le
coût de la location de la
vaisselle, de la location des
nappes et serviettes en tissu
?

> Question posée par mail le
mardi 13 décembre à 8 h 26

	2022		2021	
		s/ totaux		s/ totaux
Boissons	20,12 €	86,83 €	49,15 €	804,15 €
	66,71 €		17,00 €	
	- €		738,00 €	
Alimentation & Divers	150,00 €	801,67 €	263,42 €	797,69 €
	90,97 €		23,76 €	
	206,36 €		165,00 €	
	167,87 €		345,51 €	
	186,47 €		- €	
Animation	200,00 €	200,00 €	180,00 €	180,00 €
Boulangerie	151,20 €	151,20 €	538,13 €	538,13 €
Location vaisselle	527,34 €	863,34 €	352,27 €	352,27 €
	336,00 €		- €	
Apéritif	- €	- €	476,00 €	476,00 €
Café	- €	- €	34,29 €	34,29 €
TOTAUX	2 103,04 €	2 103,04 €	3 182,53 €	3 182,53 €

Groupe d'élus Sainte Colombe, notre passion commune

Pour les aînés absents au repas, une distribution de panier était envisagée.

Depuis le mail du 26 novembre de Monsieur Elissalde, une décision a-t-elle été prise concernant la centaine de paniers à confectionner ?

- Les devis demandés ont-ils été reçus ?
- Pour la confection des paniers, connaît-on les produits qui les composent ?
- Êtes-vous en mesure de nous communiquer le budget prévu pour chaque panier ? Et le budget global ?
- Êtes-vous en mesure de nous communiquer aujourd'hui les dates et l'organisation de la distribution ?

> Question posée par mail le
mardi 13 décembre à 8 h 26

Le panier de cette année reprendra la même composition que l'an passé.

Actuellement, difficulté pour trouver un producteur local de pâté.

Le budget par panier restera identique, il faudra néanmoins rajouter le coût de l'inflation.

La distribution se fera dès que toutes les fournitures sont disponibles et pendant les fêtes par les élus présents.

Groupe d'élus Sainte Colombe, notre passion commune

Urbanisme :

Suite à la réunion de
l'agglomération du lundi 05
décembre, pouvez nous
indiquer quelle sera la
surface constructible réelle
pour notre commune avec le
nouveau PLUI ?

*> Question posée par mail le
mardi 13 décembre à 8 h 26*

Non, aucun chiffre de surface constructible n'est établi
par commune.

Le dossier du nouveau PLUI débutera en 2023, la
prescription de la révision intégrant les communes de la
PAPS a été votée lundi 12 décembre en conseil
communautaire.

Durée d'études estimée : 3 ans.

PLANNING PRÉVISIONNEL DE LA RÉVISION CONJOINTE SCOT/ PLUI

- 22 septembre 2022 :
- 12 décembre 2022 :
- 1^{er} trimestre 2023 :
- 2025/2026

Prescription de la révision du SCoT (durée d'études estimée : 2 ans)
Prescription de la révision du PLUI (durée d'études estimée : 3 ans)
Démarrage de l'étude :
Approbation du SCoT et du PLUI

Frise chronologique PLUI

